

Attitudes des femmes envers la violence domestique

Cas Algérie, Tunisie et Irak

Présentée : Z. BELARBI Université Ali Lounici Blida 2 Algérie

Kh. HOCINE Université Mostaganem Algérie

Introduction

La résolution 48/104 de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigé contre le sexe féminin, et causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux femmes, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée » (ONU, déclaration 48/104, 1993).

La violence contre les femmes reste l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. A l'échelle mondiale on estime que 736 millions de femmes, soit près d'une femme sur trois, ont été victimes de violences physiques et /ou sexuelles au moins une fois dans leur vie.

Les causes de la violence à l'encontre des femmes ont été abordées sous diverses perspectives, notamment le féminisme, la criminologie, le développement, les droits de l'homme, la santé publique et la sociologie. Ces études empiriques et théoriques ont donné lieu à divers schémas d'explication qui diffèrent selon l'accent mis sur les facteurs individuels et sociétaux et il n'existe pas de cause unique qui peut expliquer la violence à elle seule.

A l'instar des autres pays du monde, les pays arabes sont confrontés au phénomène de la violence à l'égard des femmes. Ce n'est plus un tabou et plusieurs acteurs de la société s'intéresse au phénomène mais elle reste largement non signalée. Le refus de la violence doit être à tous les niveaux de la société mais le rôle de la femme dans la dénonciation est primordial pour une lutte efficace. Nous nous intéressons dans cette communication aux attitudes des femmes de trois pays arabes envers la violence.

Objectifs

- Décrire le phénomène en utilisant le module violence domestique des enquêtes MICS 6 réalisées en 2018 dans les trois pays.
- Analyse des déterminants de la violence envers des femmes dans les trois pays.

Situation des femmes dans les trois pays

La première caractéristique commune aux trois pays est la faible participation des femmes au marché du travail. En effet moins du tiers ont une activité économique.

Tableau n° 1 : Les caractéristiques économiques, éducatives et participation politique en Algérie, Tunisie et Irak en 2020

	Algérie		Irak		Tunisie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Participation au marché du travail	16,4	73,4	13	75,5	27,1	76,3
Législateurs, hauts fonctionnaires et gestionnaires	9,9	90,1	21,8	78,2	14,8	85,2
Travailleurs professionnelles et Techniques	47,8	52,2	30,1	69,9	41,5	58,5
Education						
Taux d'alphabétisation	75,3	87,4	44	56,2	72,2	86,1
Primaire	95,5	97,2	86,9	98,4	98,6	96,5
Secondaire	50	0	40,3	49,8	51,4	48,6
Enseignement supérieur	64,4	38,8	12	20,1	41,7	23,1
Engagement politique						
Femmes au parlement	25,8	74,2	25,2	74,8	35,9	64,1
Femmes au poste ministériel	13,3	86,7		100	10	90
Rang	132		152		124	

Source : Global Gender Gap Report 2020

Sources de données

L'UNICEF a lancé les enquêtes par grappes à indicateurs multiple (MICS) en 1995 pour suivre la situation des enfants dans le monde. Au cours des dernières décennies, ces enquêtes auprès des ménages sont devenues la plus vaste source de données statistiquement fiables et comparables au niveau international sur les enfants et les femmes dans le monde. Plus de 330 enquêtes ont été réalisées dans plus de 115 pays. Les MICS ont été une des principales sources des données pour les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et plus de 150 indicateurs concernant les objectifs de développement durable (ODD) sont estimés à partir des données MICS.

La MICS 6 comprend plusieurs modules qui visent à mesurer

Résultats

Les femmes tunisiennes affichent les plus faibles proportions quelques soit les cinq premières raisons évoquées. En effet, la proportion en Tunisie est de près de 15% et elle est plus du double en Algérie et Irak. L'écart entre les trois pays est plus important en milieu urbain. Près du quart des algériennes et irakiennes et moins de 5% des tunisiennes estiment qu'il est justifié de battre la femme si elle sort sans la permission du conjoint.

La négligence des enfants occupe la première position des réponses des femmes tunisiennes et vient en seconde position pour les femmes algériennes et irakiennes.

L'écart entre le milieu urbain et rural est estimé à 12,5 points, 16,2 points en Tunisie et 18,3 points en Irak.

Près de 4% des tunisiennes seulement justifie la violence physique à l'encontre de la femme si elle refuse des rapports sexuels avec son conjoint. La plus forte proportion est observée chez les irakiennes. Les estimations sont plus importantes en milieu rural en Irak.

Tableau n° 2: Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme dans certaines situations en Algérie, Tunisie et Irak

	Urbain			Rural			Total		
	Algérie	Tunisie	Irak	Algérie	Tunisie	Irak	Algérie	Tunisie	Irak
Si elle sort sans le lui dire	22,8	4,1	23,9	33,9	14,2	39,6	26,8	7,2	28,6
Si elle néglige les enfants	18,1	5,9	20,8	28,6	18	35,5	21,9	9,7	25,3
Si elle se dispute avec lui	14,5	5	22,9	24,8	15,5	38,9	18,3	8,3	27,7
Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	10,6	3,8	19,6	18,2	10,5	32,1	13,3	5,9	23,4
Si elle brûle la nourriture	4,8	1,9	10,9	10,2	6,4	19,4	6,8	3,3	13,5
Pour n'importe laquelle de ces 5 raisons	29,5	10,1	31	42	26,3	49,3	34,1	14,9	36,5
Nombre de femmes de 15 à 49 ans		7259			3300			10559	
Si elle lui manque respect	28,2			39			32,1		
Si elle refuse de lui donner son salaire	3,1			7,6			4,7		
Si elle refuse de quitter son travail	4,8			9,9			6,7		
Si elle manque de respect à ses parents (lui)	27,5			37,3			31,1		
Pour n'importe laquelle de ces 9 raisons	37,4			49,2			41,7		
Si elle dépensière			16,9			29,1			20,6
Si elle révélé les secrets du ménage			28,4			46,5			33,8
Pour n'importe laquelle de ces 7 raisons			34,3			53			39,9

Source : MICS 6 Algérie 2018-2019 , MCS 6 Tunisie 2018 , MICS 6 Irak 2018

L'éducation est la clé qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durable. L'éducation contribue à réduire les inégalités et atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. L'éducation est également essentielle pour favoriser la tolérance entre les individus et contribue à des sociétés plus pacifique selon les nations unies.

Nous comptons énormément sur l'éducation des femmes et des hommes pour éradiquer la violence en général et domestique particulièrement.

Pour les femmes analphabètes et de niveau préscolaire, plus de 40% des algériennes et irakiennes justifient la violence physique si elle sort sans son autorisation et néglige les enfants. Cette proportion baisse de plus de la moitié pour les tunisiennes.

Tableau n° 3: Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme dans certaines situations selon le niveau d'instruction en Algérie, Tunisie et Irak

	Précolaire ou Aucun			Supérieur		
	Algérie	Tunisie	Irak	Algérie	Tunisie	Irak
Si elle sort sans le lui dire	48,7	22,8	48,1	13,1	1,9	10,9
Si elle néglige les enfants	41,8	28,5	44,7	10,9	2,5	9,8
Si elle se dispute avec lui	35,8	25,6	46,6	8,8	2	10,6
Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	28,4	17,6	41,9	6,4	2,5	7,8
Si elle brule la nourriture	18,1	12,2	27	2,3	1,2	3,3
Pour n'importe laquelle de ces 5 raisons	55,6	36,7	56,4	19,9	5,9	16,4
Nombre de femmes de 15 à 49 ans						
Si elle lui manque respect	50,8			20,2		
Si elle refuse de lui donner son salaire	13,9			1,4		
Si elle refuse de quitter son travail	17			2,6		
Si elle manque de respect à ses parents (lui)	49,6			19,6		
Pour n'importe laquelle de ces 9 raisons	60,8			28,4		
Si elle dépensière			38,4			7,1
Si elle révélé les secrets du ménage			52,1			15,9
Pour n'importe laquelle de ces 7 raisons			59,1			19,5

Source : MICS 6 Algérie 2018-2019 , MCS 6 Tunisie 2018 , MICS 6 Irak 2018

Conclusion

Dans chaque culture, on retrouve des dictons et des chansons vantant les vertus du foyer, le confort et la sécurité que l'on y trouve. C'est pourtant pour de nombreuses femmes un lieu de souffrance.

Dans les trois pays choisis, la violence physique est tolérée selon les déclarations des femmes particulièrement si elle sort sans son autorisation et néglige ses enfants. La Tunisie se distingue des deux autres pays la tolérance à la violence n'est pas aussi puissante,

Références bibliographiques

- 1- ONU, Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 Décembre 1993/
- 2- World Economic Forum, 2020, Insight Report Global Gender Gap Report 2020
- 3- UNICEF, 2020, Rapport MICS 6 Algérie
- 4- UNICEF, 2019, Rapport MICS 6 Tunisie
- 5- UNICEF, 2020, Rapport MICS 6 Irak